

dans des conditions maintenant reconnues comme restreintes?

Monsieur l'Orateur, la Chambre, j'en suis sûr, se réjouira de cette déclaration dans la mesure où elle délimite le transfert de fonctions qui vient de s'accomplir du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à deux autres services de l'État. Mais le premier ministre et tous les députés reconnaissent, j'en suis sûr, que l'annonce faite aujourd'hui ne définit pas clairement le caractère futur de la défense passive au Canada. Nous voulons savoir ce qu'il adviendra du Conseil de la défense passive composé du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de son homologue dans les dix gouvernements provinciaux. Ce conseil continuera-t-il d'exister? Aura-t-il les mêmes pouvoirs que dans le passé, ou bien sera-t-il soumis aux restrictions que comporte le transfert des attributions d'un ministère à deux autres services? Combien y a-t-il de préposés à la défense passive maintenant au Canada? En juin 1957, il y en avait environ 250,000. Sont-ils encore aussi nombreux? Cette question, ainsi que bien d'autres, exige une réponse; néanmoins, nous nous réjouissons de cette annonce tardive concernant le programme du gouvernement.

**M. Hazen Argue (Assiniboïa):** Après avoir écouté la déclaration longue, étendue mais plutôt tortueuse du député d'Essex-Est, je ne suis pas trop certain si je devrais maintenant répondre à la déclaration du premier ministre ou au long exposé du député d'Essex-Est.

La question de la défense passive est assez controversable au Canada à l'heure actuelle, car une foule de gens bien renseignés ont demandé si la défense passive est possible, vu le perfectionnement extraordinaire des armes militaires. Nous constatons avec plaisir que le gouvernement a fait faire une autre étude de la question et présente à la Chambre un rapport sur ses initiatives en fonction de cette étude.

Je demande au premier ministre et au gouvernement que cette question très importante fasse l'objet d'une nouvelle étude par la Chambre des communes elle-même et je suis d'avis qu'on pourrait bien constituer un petit comité de la Chambre au cours de la présente session afin de poursuivre l'étude qui a déjà été faite en d'autres milieux sur cette question d'importance vitale. Je ne doute pas que les gouvernements provinciaux et les municipalités, malgré quelque hésitation de la part de certaines municipalités dans le passé, accorderont au gouvernement et à ses divers ministères leur plus entière collaboration dans ce domaine très important. Les provinces et les municipalités se réjouiront du supplément d'aide financière qui est

[L'hon. M. Martin.]

fourni. A mon avis, toute étude future de cette importante question devrait inclure les effets du strontium 90, ainsi que les effets des retombées et de la radiation. Une telle étude pourrait donner lieu à des recommandations importantes pour la survivance de la race humaine.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser au premier ministre une question fondée sur sa déclaration concernant la défense passive. Vu que certaines localités de 1,000 habitants ou plus, non organisées, possèdent une excellente brigade de pompiers et un excellent service d'incendie, seraient-elles comprises dans le vocable "locales" en ce qui a trait à l'assistance aux collectivités locales?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, cette question me paraît appropriée et elle sera examinée par le ministre.

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

### NOMINATION DU COMMISSAIRE

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer que le commissaire adjoint Charles Edward Rivett-Carnac a été nommé aujourd'hui commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. Une telle nomination ne serait peut-être pas normalement annoncée à la Chambre, mais vu le caractère particulier des circonstances actuelles et vu que la question éveille l'intérêt général, j'ai jugé à propos en l'occurrence d'annoncer la nouvelle ici. Cette nomination et la retraite du commissaire Nicholson entreront toutes deux en vigueur le 1<sup>er</sup> avril.

Le commissaire Rivett-Carnac a eu une carrière fort distinguée dans la Gendarmerie royale du Canada. Il apporte à son poste l'avantage de connaître à fond par expérience tous les problèmes et toutes les exigences des divisions envoyées sur place et de connaître à fond les problèmes d'administration et de commandement qui se posent au quartier général.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, c'est la décision prise par le gouvernement la semaine dernière qui a créé la situation malheureuse et déplorable que l'on sait et la vacance qui a nécessité cette nomination. En l'occurrence, monsieur l'Orateur, personne ne me paraît mieux choisi que le commissaire adjoint Rivett-Carnac pour remplir le poste laissé vacant par la démission d'un commissaire d'un grand courage et d'une parfaite intégrité qui a très bien servi son pays. Monsieur l'Orateur, les infractions signalées en fin de semaine à Terre-Neuve